



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'Administration

Date : 30 Novembre 2021

Année scolaire : **2021/2022**

Numéro de séance : N° 2

Date de transmission de la convocation aux membres : le 22 novembre 2021

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Madame Myriam ORAVEC, principale**

Secrétaire de séance : Madame QUILLET et monsieur MARICOURT, **représentants des parents d'élèves**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **17 à 18h02**

Ordre du jour

I – Vie pédagogique et éducative

1. Sorties et voyages

II - Fonctionnement général

1. Conventions et contrats

III – Vie budgétaire et financière

1. DBM
2. Tarifs de restauration
3. Dégradations
3. Dotation de fonctionnement
4. Projet de budget 2022

IV - Questions diverses

(A déposer au secrétariat 48 heures avant la date du conseil si vous souhaitez aborder un sujet lors du CA).

Annexes [nombre – titre)

1. Projets sorties
2. Convention
3. DBM
4. Dégradations
5. Projet de budget 2022

Motions [nombre – titre)

PRESENCE au CONSEIL

Du 30 novembre 2021

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme ORAVEC Myriam	X						
	Principale Adjointe	Mme De BARSAC Agnès	X						
	Gestionnaire	M. DEROUET Hervé	X						
	C.P.E.	Mme JOUINEAU Isabelle	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. LEDEUX Jean-Louis, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Lusignan	Arrivée à 18H35 X			M. COQUELET Benoît, Vice-président du Conseil Départemental			
		Mme PECRIAUX Sybil, Conseillère Départ., Adjointe au Maire de Payré			X	Mme BARRAUD Sandrine, Conseillère Départ.			
	Commune siège	Mme CAROLUS Coralie, Représentante de la Commune de Lusignan	Arrivée à 18H05 X						
	Commune siège								
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. THEVENIN Jean-Pierre			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. GUILLIN Nicolas	X			Mme POSTEL Catherine			
		M. RUMEAU Nicolas	X			Mme LAGASSAN Julie			
		Mme CURTI Céline	X			Mme CADIER Cécile			
		Mme DESCHEREUX Mélanie	X			M. GAINANT Aurélien			
		Mme MICHAUD Elodie			X	Mme BERNAUD Isabelle			
		M. VEYSSIERE Pascal	Arrivée à 18H05 X			Mme TEXERAULT Charlene			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BOUCHET Sylvie	X			M. GAUVIN Jean-Marc			
		Mme PASQUIER BOUTINOT Catherine	X			Mme COUSIN Marylène			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. MARICOURT Pierre	X			M. PASQUIERS Jean-Philippe			
		Mme QUILLET Sandra	X			M. GUERRERE Jérôme			
		Mme CAILLE-REMBEAULT Virginie	X			Mme MORCHOISNE Peggy			
		M. CASTELLS Richard	X			Mme BARILLON Elodie			
		M. DAUGE Stéphane	X			Mme MARICOURT Lydia			
		Mme COLLAS Vanessa	X			Mme CIMBARO Sarah			
	Elèves	Noah PASQUIERS - 5B-	X			Clément GEFFARD - 5B-			
		Roxane SEMUR -3D-	X			Zélie RENOUX -4C-			

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

La présidente du conseil, madame Oravec, ouvre la séance à 18h02.

Le compte-rendu est rédigé par le collège des représentants des parents d'élèves : Madame Quillet et monsieur Maricourt.

Arrivée de madame Carolus et monsieur Veysièrre à 18h05.

Le nombre de votants est porté à 20.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil d'administration du lundi 8 novembre 2021 (18 voix).

I - Vie pédagogique et éducative

1. Sorties et voyages (Annexe 1)

Madame Oravec présente au conseil les sorties prévues au cours de l'année scolaire 2021/2022 et pour lesquelles un vote sera demandé puisqu'une participation financière est demandée aux familles.

- Journées Musicales de France (en lien avec les Francofolies de la Rochelle) – niveau 3ème. Projet mené par monsieur Guillin professeur de lettres. Venue d'un artiste en janvier 2022. 45 minutes à 1 heure de concert suivi de 30 minutes de question avec le public. Cette séquence sera précédée d'un travail en classe.
Participation des familles : 4,5 € par élève.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

- Visite de Saintes (17). Action conduite par mesdames Bernaud et Curti, professeurs d'histoire géographie. 119 élèves concernés, toutes les classes de 6^{ème}
Participation des familles de 20, 00 €. Avril 2022.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

- Visite d'Oradour sur Glane, pour l'ensemble des élèves de 3ème, les 14, 16 et 20 juin (3 groupes). Sortie portée par monsieur Rumeau, professeur d'histoire géographie
Participation des familles de 15€ maximum.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

Une sortie prévue sans incidence financière :

- Poitiers médiéval pour le niveau 5ème, en mars et avril 2022.
Aucune participation des familles n'est demandée, le collège prend en charge cette sortie.

Il est à noter qu'aucun projet n'est prévu à ce jour pour les classes de 4ème. Mme Oravec évoque le fait que ces projets sont susceptibles de se mettre en œuvre au cours de l'année scolaire à venir.

II – Fonctionnement général

1. Convention (Annexe 2)

Une convention est présentée pour vote.

Convention avec l'éditeur Casterman dans le cadre du prêt d'une exposition. Les frais de retour de l'exposition sont à la charge du collège.

La convention est soumise au vote

Vote : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

Adopté à l'unanimité

III – Vie budgétaire et financière

1. DBM (Annexe 3)

Monsieur Derouet, gestionnaire, présente 4 décisions budgétaires modificatives. Trois pour information, une pour vote.

DBM pour information :

- Les deux premières DBM concernent le réaffectation des crédits pour l'achat du piano pour la classe CHAM.
- La troisième DBM concerne la location des deux logements du collège. Les recettes réelles s'élèvent à 3184,48 € contre un prévisionnel de 2100.00 €. La somme a été affectée à plusieurs postes : informatique/téléphone/matériel pédagogique/tenue des personnels.

DBM pour vote :

- Elle concerne les dépenses liées à l'augmentation des achats de produits d'entretiens (gels, produits nettoyants, etc) pour un montant de 4000, 00 €. Ce montant est prélevé sur les fonds de réserve de l'établissement.

Cette DBM est soumise au vote

Vote : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

Adopté à l'unanimité

2. Tarifs de restauration

Monsieur le gestionnaire présente les différents tarifs de restauration comme suit :

Pour les élèves :

- Forfait 4 jours : 2, 95 €
- Elève externe : 3, 50 €
- Elève apportant un panier repas : 0, 37 €

Pour les commensaux :

- Tarif 1 : 2, 95 €
- Tarif 2 : 3, 45 €
- Tarif 3 : 4, 18 €

- Hôte de passage : 9, 55 € - Il s'agit du seul tarif qui est concerné par une réelle augmentation (1 centime d'augmentation). Cela correspond à un alignement avec l'ensemble des personnels de la fonction publique.
- Repas amélioré : 20, 00 €
- Accueil café : 1, 50 €

Ces tarifs sont fixés par le conseil départemental, ils sont présentés à titre d'information mais ne sont pas soumis au vote.

Madame Oravec propose de conserver à 18 % le taux de reversement du Service de Restauration et d'Hébergement au Service Général.

Cette proposition est soumise au vote

Vote : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

Adopté à l'unanimité

3. Dégradations (manuels scolaires et autres) (Annexe 4)

Monsieur Derouet soumet au conseil d'administration le vote des différents types de remboursement suite aux dégradations des manuels scolaires ainsi que d'autres dégradations et le prix du rachat d'un carnet de correspondance :

- Si le manuel scolaire dégradé est neuf, le remboursement du prix du manuel sera demandé à la famille
- Si le manuel scolaire dégradé à plus d'un an, un remboursement de 20,00 € sera demandé à la famille
- Dégradations matérielles : remboursement à la hauteur du montant de la réparation ou du remplacement
- Achat d'un nouveau carnet de correspondance : 2,00 €
- Carte d'accès au restaurant scolaire (mise en place prochainement) : 5 euros. La première carte ne sera pas facturée

Vote : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité ces propositions.

4. Dotation de fonctionnement

Madame Oravec indique que la dotation de fonctionnement est en baisse par rapport à celle de l'an passée. Le Conseil Départemental estime sa dotation à partir des éléments suivants :

- Une dotation socle qui couvre les dépenses de fonctionnement obligatoires de l'établissement,
- Un système de déduction et de bonifications, en fonction de la situation du collège ; dans le cas présent, le collège bénéficie de sa situation rurale.

Concernant les déductions, la moitié des loyers des logements de fonction est déduite, cela représente 2567,00 €.

Concernant les bonifications, il en existe une, d'un montant de 466,00 € et qui correspond à l'utilisation de la piscine.

La dotation « ruralité-mobilité » s'élève à 2031,00 euros.

La dotation globale s'élève à 106 562,00 € à laquelle s'ajoute une dotation spécifique relative à la CHAM de 10 000,00 €.

Soit un total de 116 562,00 €.

5. Proposition de budget 2022 (Annexe 5)

Madame la principale présente la proposition de budget 2022.

Concernant les recettes globales, elles sont en baisse :

2021	67 676 €	2022	43 483 €
------	----------	------	----------

La différence s'explique principalement du fait de la non-reconduction du voyage à Paris (20 000 €), la suppression de la sortie Tribunal ainsi qu'une baisse des crédits pédagogiques transversaux.

Concernant le Service Restauration Hébergement,

2021	188 053 €	2022	191 214 €
------	-----------	------	-----------

La principale évolution se situe sur l'achat de denrées bio via Agrilocal (passage de 3286 à 22 276 €). Cette évolution est notamment liée au suivi de la loi EGALIM qui impose le fait que 50% des denrées achetées doivent être des produits de qualité et durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Concernant le Service Administration et Logistique.

La prévision de recettes est à la baisse (- 1138 euros par rapport à l'année 2021).

Le budget s'établit à :
422 597 € (ouverture de crédits)
416 529 € (recettes prévisionnelles).

Etat des réserves (au 16 novembre 2021).
Service général : 10 568 €
Service de Restauration et d'Hébergement : 42 365 €

Deux votes seront proposés sur le budget :
Le premier concerne la validation du budget, le second concerne la délégation de l'autorisation faite à Mme Oravec de pouvoir contracter des marchés.

Le projet de budget 2022 est soumis au vote :

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la proposition de budget.

Madame la principale propose au vote une demande d'autorisation de délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

IV – Questions diverses

Il n'a pas été transmis de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Oravec clôt le conseil d'administration à 19h00.

Les secrétaires de séance,

La Présidente,

S. QUILLET

P. MARCOURT

QUILLET
2021.12.1
0 14:02:18
+01'00'







M. ORAVEC